urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Département de Tarn-Garonne
Commune de Lauzerte

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Document Graphique de Zonage

Planche 2/3

Géomètre-Expert
Investisseur SD & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoine

Agence de MONTAUBAN
47 Impasse de Barin
Ste Foy Lafaurie
82022 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 44 44 22

Agence de GERNAS
1 bis Rue des Pyrénées - BP 3
31520 GERNAS/SUN-GARONNE
Tél 05 61 90 40 75

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Planche 1

Planche 2

Planche 3

Echelle:1/5000

Dossier n°130756

URBACTIS, SARL des Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008SB00050
RCS Montauban 508 772 643, APE 7112 Z, N°TVA Intracommunautaire : FR458772643

Document est délivrer dans archives numériques des Géomètres-Experts : Pétrique, Robert CDS, Sésamath 2D FAST, Paris: AVAILDATA, Jesus Cazal DEFIMIT, Henry DIVER et André BUAIECZER

Légende

Zonage

- U1 : Zone urbaine correspondant à la partie haute du bourg (centre historique)
- U1p : Secteur urbain à préserver en espace non bâti
- U2 : Zone urbaine correspondant à la partie basse du bourg (faubourg)
- U3 : Zone urbaine correspondant aux extensions plus récentes du village
- Ue : Zone urbaine destinée principalement à l'accueil des usines, des industrielles, artisanales ou commerciales ainsi qu'aux activités annexes qui leur sont liées
- UEi : Secteur urbain à vocation touristique et destinée à accueillir des constructions à usage de loisirs
- Uh : Zone urbaine liée aux hameaux
- Uh1 : Secteur urbain lié aux hameaux de caractère
- Us : Zone urbaine à vocation d'activités et d'équipements
- Usp : Secteur de la zone Us lié à des enjeux patrimoniaux
- 1AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation soumise à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 2AU : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
- A : zone agricole
- Aa : Secteur agricole ayant un intérêt paysager
- Ae : Secteur agricole à enjeux environnementaux
- AEtl : Secteur à vocation touristique et destinée à accueillir des constructions à usage de loisirs
- N : Zone naturelle

Autres Informations

- Espaces boisés classés à préserver au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Espace à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques
- Secteur de protection de l'article L151-23 al 2 du code de l'urbanisme
- Zones humides à préserver selon les dispositions L151-23 du code de l'urbanisme
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Boisements linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager à préserver en l'état selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
- Espaces soumis au plan de prévention des risques d'inondation

Liste des éléments du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

N°	Localisation	Reference cadastrale
01	BESCUFER HAUT	0A0051
02	TERRER BLANC	0H0092
03	PLANO DE PIGNERES	0A1644
04	CADAMAS	0A0923
05	CARLES	0B0239
06	PLANO DE PIGNERES	0A1644
07	PLANO DE PIGNERES	0A1644
08	ENCLAVE FALGUEARRE	0A1523
09	ENCLAVE FALGUEARRE	0A1523
10	FOUSSAC	0A0898
11	LA DURANTIE	0F0117
12	LA DURANTIE	0F0119
13	RODE	0F0247
14	LA PLANO	0A0817
15	LA PLANO	0A0817
16	LAS MOTHE	0B1407
17	LAS MOTHES	0B1407
18	LA PESTOULE	0A0139
19	LA PESTOULE	0A0146
20	LA PESTOULE	0A0446
21	FARGAL	0B1221
22	FARGAL	0B1221
23	FARGAL	0B1218
24	FARGAL	0B1218
25	BANEL	0B0160
26	LA JEUE	0B0225
27	LA JEUE	0B0225
28	MONCESSOU	0A1557
29	PERTEMAYS	0B0160
30	MONCESSOU	0A1557
31	PERTEMAYS	0B0160
32	PERTEMAYS	0B0160
33	PERTEMAYS	0B0160
34	LA PESTOULE	0A0158
35	LA PESTOULE	0A0158
36	LA PESTOULE	0A0139
37	SAINT AMANS	0B0605
38	SAINT CERNIN	0F029
39	SAINT FORT	0D0720
40	SAINT JEAN	0F0280
41	LA JEUE	0B0225

Liste des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

N°	Localisation	Référence cadastrale
01	LE PECH	0B0397
02	GERNA	0B0195
03	LA PESTOULE	0A0157
04	LAS VIGNES	0G0658
05	AU MOULIN A VENT	0E0742
06	PLAINE DE DAUMIRAC	0H0613
07	LA PESTOULE	0A0139
08	PLAINE DE DAUMIRAC	0H0613
09	LAS BOULIERES	0H0896
10	CADAMAS	0A0919
11	CADAMAS	0A0919
12	CADAMAS	0A0919
13	CADAMAS	0A0919
14	LA BOISSIERE	0C0895
15	LA BOISSIERE	0C0897
16	COTE DE GUILLOTES	0H0481
17	RASTELIS	0G0212
18	RASTELIS	0G0212
19	TUC DE GERNA	0E0201
20	TAY-SIGOU	0G0442
21	TAY-SIGOU	0G0442
22	TAY-SIGOU	0G0442
23	TAY-SIGOU	0G0442
24	LA PLANE DE SERE	0E0294
25	CARROL	0H0160
26	LESPINASSE	0D0160
27	MARTY PAGA	0G0665
28	MARTY PAGA	0G0665
29	MARTY PAGA	0G0665
30	MARTY PAGA	0G0728
31	MARTY PAGA	0G0177
32	PERTEMAYS	0B0160
33	PERTEMAYS	0B0160
34	PERTEMAYS	0B0160
35	JEUE	0B0225

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Aménagement d'un parking	Commune	1631
02	Espace public	Commune	17701
03	Voie piétonne	Commune	48008
04	Elargissement voirie	Commune	48
05	Création d'un parking	Commune	362
06	Stationnement	Commune	1159
07	Stationnement	Commune	2962
08	Stationnement	Commune	3457
09	Cheminement	Commune	201
10	Stationnement	Commune	460